

Service Action Economique

Affaire suivie par : Lise Lambert et Mathieu Durquety

Objet : Compte-rendu de la réunion PPA /AFFICHEURS du 09/05/2019 Révision du Règlement Local de Publicité 2020

Présent(e)s pour la ville:

Anne AUBIN-SICARD (élue/ville de La Roche-sur-Yon), Lise LAMBERT (TLPE), Mathieu DURQUETY (TLPE)

Maître Marie-Christine GROZDOFF (avocate au barreau de Paris)

<u>Présent(e)s PPA</u>: Françoise GUERINEAU (Pays Yon et Vie), Virginie FOSSEY (DDTM), Nathalie IGER (CCI), Dominique POTIER (élu CCI).

<u>Présent(e)s Afficheurs</u>: Dany PILET (Sodicos), Philippe PATILLON (Promovil), Anne BREVET (Abri service), Philippe FRADELINI (Abri service), Thomas XAVIER (exterion media), Tiphaine COVILLAUD (Exterion media), Christine MINIER (Afficuest), Sébastien JUNG (Medialine), David GUILLEMOT (Publi Pub), <u>Regis LOPEZ (Promovil)</u>; Antoine BRIAND (Graphic affichage), Alain BENHAIM (Access pub), Alain BLANCHARD (Cocktail vision), Stephane FRIMAUDEAU (Cocktail vision), Thierry TETU (JC Decaux), Amaury CARDON (JC Decaux).

Excusé : Thierry BERLANDA (insert)

1) Introduction par Mme AUBIN-SICARD

Mme Aubin-Sicard rappelle les objectifs de la révision :

- Mettre le règlement local de publicité en conformité avec le nouveau cadre légal.
- Préserver et valoriser les composantes naturelles et paysagères qui fondent le cadre de vie de qualité de la Commune.
- Renforcer l'attractivité de la Commune et permettre la conciliation entre le développement économique des sociétés de publicité extérieure, les acteurs économiques locaux et la protection du cadre de vie.
- Préserver les entrées de ville.
- Prendre en compte les nouveaux types de dispositifs supportant de la publicité et les nouvelles technologies employées.
- Elaborer des prescriptions spécifiques notamment en termes d'implantation, d'insertion et de qualité des dispositifs publicitaires (publicité, enseigne et pré enseigne).



2) Présentation du PowerPoint (cf : annexe)

3) Interrogations des Afficheurs

<u>Exterion media</u>: " La Ville a-t-elle un objectif de dépose (dispositif publicitaire)?"

" Est-ce un critère?"

→ La ville répond qu'elle ne raisonne pas en termes de pourcentage de dépose, qu'elle envisage de mettre en adéquation le SPR avec son futur RLP. Des incidences sont donc prévisibles sur les secteurs géographiques concernés Pentagone et Saint André d'Ornay .Des conséquences sont également à prévoir sur le terrain par rapport aux formats (réduction de 12 à 8 m²) ainsi que par rapport à la densité. Elle ajoute qu'elle restera ferme concernant l'esthétique mono pied des dispositifs.

Exterion media: "8m² réel ou pas?"

→ La ville répond que la surface retenue sera une surface « hors tout ».

<u>Decaux</u> ajoute : dans les règlements en cours d'élaboration la règle retenue est de "10,5m² hors tout soit 8m² d'affiche"

Abri service demande si la ville souhaite la réintroduction de la publicité sur mobilier urbain en zone SPR

- → La ville répond que sa réflexion est en cours en liaison avec le service communication dont dépend le suivi des contrats y afférents.
- → Elle ajoute qu'un nouveau marché est prévu à cet effet en 2021.

Exterion media: « Quid des nouvelles limites d'agglomération? »

→ La ville répond que celles-ci ont fait l'objet d'un arrêté en 2016 notamment pour y intégrer de récentes zones d'habitation.

CCI: "Des conséquences sont-elles à prévoir concernant le format des enseignes?"

→ La ville répond qu'une réunion spéciale à laquelle elle sera conviée est prévue le 11 juin prochain sur le sujet des enseignes.

<u>Cocktail vision</u>: « Pouvez vous nous indiquer quels dispositifs publicitaires seraient concernés par une éventuelle dépose en SPR ? »

→ La Ville : « Le périmètre du SPR vous sera envoyé accompagné du compte rendu de cette réunion »

<u>Decaux</u> : « À quel moment aurons-nous connaissance du détail de vos objectifs de dépose ainsi que des modifications de format souhaités ? »

→ La Ville : « Sauf incident, lors de la prochaine réunion prévue le 3/09/2019 »

Exterion media : « Imposerez-vous des matériels ? »

→ La Ville : " Nous ne nous situons pas dans une perspective « d'imposer des matériels » mais sommes attachés à la qualité des matériels exploités et notamment sur les habillages plein du profil des doubles faces. Nous vous sollicitons pour nous faire parvenir les RAL (code couleur) de vos dispositifs ? "



<u>CCI</u> : « Prenez vous en compte la «dangerosité» de certain panneaux pour mauvais entretien en agglomération ?

→ La Ville : « dès qu'un dispositif est dégradé nous envoyons un mail afin que le propriétaire/afficheur veille à son entretien dans les plus bref délais ».

CCI: « J'observe que des panneaux sont hors d'usages, allez vous procéder à leur dépose ? »

→ La Ville : « A ce jour il n'y a pas de dispositif considéré comme hors d'usage en agglomération nécessitant une dépose»

Abri service : « Envisagez vous des dispositions particulières concernant les dispositifs numériques ? »

→ La Ville : « les préconisations s'y rapportant porteront sur la durée de l'extinction lumineuse ainsi que sur leur densité ». « Ils demeurent par ailleurs soumis à autorisation préalable »

<u>Sodicos</u> : « Le prochain règlement comportera t-il autant de zonages que l'actuel (7) ? ». Ce dernier perd en visibilité et lisibilité»

→ La Ville : « Nous envisageons de fusionner 2 zones »

Promovil: « Quelle est votre position concernant les panneaux muraux situés route d'Aizenay ? »

→ La Ville : « Le format nous semble inadapté donc une révision de celui-ci semble plus que probable »

Decaux : « Vous limiterez les implantations, des déposes sont elles à prévoir ?

→ La Ville : « Sur le territoire couvert par le SPR, oui. Pour rappel, les règles de densité et d'inter distance existent dejà. Elles feront l'objet de modifications. »

Sodicos: « Une règle d'inter distance entre deux panneaux est elle en discussion? »

→ La Ville : « non, une telle règle n'est pas envisagée entre panneaux situes sur des unités foncières différentes »

La Ville demande : « Quelle est la situation économique du marché publicitaire aujourd'hui ? »

→ Decaux : « on fera les comptes en 2022 après l'application des textes liés au Grenelle 2 ».

Mme Anne Aubin-Sicard élue, remercie l'ensemble des participants, la prochaine réunion est programmée le 3 septembre prochain.

La séance est levée à 16h00.